

Compte rendu du conseil municipal

11 octobre 2021. 18H30.

Ordre du jour :

Signature du PV

Délibération affectation de résultat

DECI (bornes incendie)

Heures agents

Cantine école

Projet d'éclairage public (subvention PNC)

Délibération RIFSEEP (Primes fin d'année)

Questions diverses :

-chats errants

-Voirie

-Permis remorque

-demandes déclassement de chemins

-convention société de chasse

-dégâts sangliers

-affichage libre

Présents : Paule Desor, Bernard Dussaud, Guillaume Fraisse, Cédric Couzidakis, Joseph Dussaud, Blandine Hennion, Mathieu Brunatto, Firmin Peyric, Patrick Larmagnat.

Absent représenté : Bernard Gilli qui a donné procuration à Joseph Dussaud.

Absent : Wilfried Jules.

Secrétaire de séance : Blandine Hennion.

Les élus assistent à une présentation vidéo du Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles par sa directrice, Aujac étudiant un projet d'adhésion. Le conseil débute à 20H.

1. Tous les élus signent le procès-verbal du dernier conseil.
2. Délibération pour valider le transfert de 86358,54 euros du budget de fonctionnement vers celui d'investissement.
Vote pour : unanimité
3. DECI : une nouvelle convention portant sur les bornes incendie de la commune propose un coût pour l'eau de 90 euros par borne. L'ancienne tablait sur 120 euros.
Vote pour : unanimité.

Une convention à venir portera sur leur entretien.

4. La secrétaire de mairie souhaite réduire ses horaires hebdomadaires de 28 à 20 heures dès le 1^{er} novembre 2021, pour convenances personnelles. Les nouveaux horaires seront débattus avec elle afin d'équilibrer l'accueil du public et les besoins de secrétariat.

Vote pour : unanimité. Mathieu Brunatto ne prend pas part au vote.

5. Restitution des congés payés et des heures non payées à une employée communale qui avait porté réclamation en septembre 2020 : le total de 352 heures sur quatre ans représente la somme de 3699.52 euros bruts qui lui sera versée à la prochaine paie.

Vote pour : Firmin Peyric, Patrick Larmagnat, Cédric Couzidakis, Guillaume Fraisse, Blandine Hennion.

Abstention : Paule Desor, Bernard Dussaud, Mathieu Brunatto.

Joseph Dussaud ne prend pas part au vote.

6. La subvention de la mairie pour la cantine scolaire est de 1 euro par repas pour le premier enfant, de 2 euros pour le second d'une même famille. La mairie va mettre en place le logiciel Payfip qui permettra aux parents de payer la cantine par internet. Ce paiement dématérialisé sera disponible pour d'autres services communaux comme la location de la salle polyvalente ou de la pelle mécanique. Vote pour : unanimité.

7. Le Parc National des Cévennes accorde une subvention de 60% pour la rénovation de l'éclairage public du village (remplacement par des led, reverbères ad hoc et horloge astronomique au lieu du capteur actuel pour des changements horaires plus précis.) Le devis est de 10424 euros HT . L'économie d'électricité sera de 1308 euros par an. L'entretien est garanti pendant 5 ans. Vote pour : unanimité. Aujac adopte le label « nuit étoilée ». Vote pour : unanimité.

8. Les primes de fin d'année des agents, qui étaient de 300 euros pour tous l'an dernier, doivent désormais s'exprimer en pourcentage du salaire brut. Elles représenteront 50% du salaire brut, payées en novembre. Un niveau qui garantit une augmentation pour tous, y compris les employés à temps partiel. Impossible de faire davantage cette année. Le conseil espère pouvoir porter cette prime à l'équivalent d'un

treizième mois l'an prochain, versé en deux fois fin juin et fin novembre. Vote pour : unanimité.

9. Questions diverses :

-Pour limiter la prolifération des chats errants, la mairie accepte de financer la stérilisation de dix chattes, soit 40 euros à sa charge par animal. Vote pour :unanimité.

-Pour répondre à la demande d'habitants, la mairie créera deux bandes de roulement en béton sur un chemin de Salveplane, même si elle n'a aucune obligation d'intervention en raison de son statut de chemin rural. Les travaux se feront en régie à la fin de l'hiver.

-L'employé communal est autorisé à passer le permis de conduire des remorques. Le coût de ce permis est compris entre 600 et 700 euros. Vote pour : unanimité.

-Matthieu Brunatto étudiera les deux demandes de déclassement de chemins.

-Le conseil a pris connaissance d'une convention qui liera la mairie et la société de chasse. La mairie acceptera de céder gracieusement l'usufruit de 700m2 d'une parcelle de 4726M à cette société qui en assurera l'entretien, ainsi que celui de la construction amovible qui s'y trouve. Les élus ont apporté plusieurs modifications et précisions au texte qui sera représenté au vote du prochain conseil. Le sous-compteur EDF sera remplacé afin de permettre un relevé en début et fin de saison de chasse. La mairie acceptera de prendre à sa charge les frais d'eau et d'électricité dans la limite de 50 M3 et 2000kwh par an, une consommation qui correspond au niveau de l'ancienne subvention de 400 euros par an

-Les chasseurs peinent à répondre aux nombreuses demandes concernant les dégats de sangliers chez les particuliers...Une intervention au Brouzet à la demande d'Agnès Caba n'a malheureusement rien donné.

-Suite à l'interpellation de Martine Larossa, la mairie est désolée mais impuissante face à l'arrachage d'affiches sur les panneaux où l'affichage est libre.

Fin de la séance à 21H30.